

Plan national de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'ESR – audition du SNPTES du 31.08.21

Les violences sexistes et sexuelles, toujours trop nombreuses¹ dans notre environnement professionnel et personnel, doivent être combattues pour disparaître. Le SNPTES approuve l'annonce de la Ministre de l'ESR de la publication d'un plan national contre les violences sexistes, faite lors de la remise du rapport de l'Inspection Générale de l'Education, du Sport et de la Recherche (IGESR) sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les Instituts d'études politiques, sexuelles. Cependant, pour le SNPTES, il n'en demeure pas moins que pour une pleine réussite et un plan efficace, des moyens tant humains et financiers pérennes sont nécessaires.

Pour le SNPTES, la lutte contre toute forme de violence doit être pensée pour l'ensemble de la communauté universitaire tous statuts confondus, et nécessite une formation et une communication efficace pour sensibiliser et donner un socle de connaissance commun.

A titre d'exemple, les outils à disposition, les définitions des violences, et les sanctions disciplinaires, administratives et pénales sont mal appréhendés.

Par ailleurs, pour le SNPTES, le point le plus sensible est que les étudiantes, les étudiants et les collègues victimes ou témoins ont un réel manque de confiance dans les différents outils mis en place et dans les personnes à leur écoute. Pour les personnels BIATSS, il leur est souvent recommandé d'en parler à leurs supérieurs hiérarchiques, mais généralement ces personnels considèrent que leur hiérarchie manque parfois d'impartialité. Les retours des victimes montrent que les cellules d'écoute et leur fonctionnement sont souvent mal connus et beaucoup ont peur d'y faire appel, car les interlocuteurs sont internes à l'établissement.

Pour le SNPTES, s'appuyer sur des associations extérieures à l'établissement et nouer des partenariats pour faciliter l'écoute et l'accompagnement doit être généralisée.

Le SNPTES s'interroge également sur l'interaction entre ce nouveau plan et l'axe 5 du plan national égalité professionnelle femme/homme "Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences (dont violences sexuelles et sexistes), de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes".

Comme déjà évoqué lors de la rédaction du plan national d'actions pour l'égalité professionnelle, tout plan de cette envergure doit être accompagné de moyens tant humains que financiers. Faire évoluer les mentalités passe également par une éducation sur ces sujets. **Pour le SNPTES, l'éducation des jeunes générations est un point essentiel pour faire disparaître toutes ces violences tant sexistes que sexuelles.**

¹ « Une étudiante sur 20 déclare avoir déjà été victime de viol. Et 34% des répondant-e-s, quel que soit leur genre, déclarent avoir été victimes ou témoins de violences sexuelles. » selon l'enquête de L'observatoire étudiant des violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur (**Observatoire VSS**) d'octobre 2020.

A l'issue de cette audience, le SNPTES s'inquiète de l'absence de moyens, hormis les 500 000 Euros d'ores et déjà annoncés par la ministre de l'ESR et qui seront exclusivement dédiés à la formation des personnels.

Le SNPTES regrette le manque de visibilité de ce sujet, car il estime que ces violences sont trop souvent minimisées voire mises sous le tapis par certains établissements, les auteurs et victimes ayant finalement peu connaissance des conséquences disciplinaires, administratives et pénales.

Le SNPTES souhaite que la journée internationale du 25 novembre soit l'occasion de mettre en lumière toutes les actions en faveur de la résorption des violences faites aux femmes, notamment dans nos établissements et y compris lorsque des hommes en sont victimes.

Le plan d'action devrait être présenté à la ministre courant septembre.

Choisy-le-Roi, le 31 août 2021